

## **CH\_VB 2000-0045 1291 vom 21. März 2000**

Bundesverwaltung, 2000-03-21, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_2000-0045\\_1291](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2000-0045_1291)

FR: CH\_VB 2000-0045 1291 du 21 mars 2000

IT: CH\_VB 2000-0045 1291 del 21 marzo 2000

### **Erwägungen**

#### **E. 12**

Les Ministres renouvellent leur appui à l'application des normes fondamentales du travail internationalement reconnues. Ils réitèrent leur opposition à l'utilisation des normes du travail à des fins protectionnistes. Ils se félicitent des travaux de l'OIT visant à promouvoir la nouvelle Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Ils approuvent la poursuite de la coopération entre les secrétariats de l'OIT, de l'OMC et de l'OCDE et soulignent la nécessité de faciliter une plus large compréhension des problèmes en cause dans les pays Membres et entre ceux-ci. Ils reconnaissent que la promotion des droits du travail et la libéralisation des échanges et de l'investissement contribuent, tout comme une bonne gouvernance et une bonne gestion publique, à l'amélioration générale des conditions de vie.

#### **E. 13**

Les Ministres soulignent qu'il importe d'assurer plus de transparence et de clarté dans le fonctionnement du système de l'OMC. Une politique active et constructive de communication et de consultation avec la société civile est indispensable pour que l'opinion publique comprenne les avantages et les enjeux de la libéralisation. Les Ministres souscrivent aux importants travaux analytiques de l'OCDE à l'appui du système multilatéral et plus particulièrement des négociations futures à l'OMC. Ils invitent l'OCDE à diffuser plus largement les résultats de ses travaux afin de contribuer à un débat public éclairé.

#### **E. 14**

Les Ministres demandent que soit ratifié sans tarder par tous les participants l'Accord de l'OCDE sur la construction navale afin d'instaurer des conditions normales de concurrence sur le marché international de la construction navale et

1384 d'encourager d'autres pays à adhérer à l'Accord. L'OCDE devrait poursuivre ses travaux visant l'amélioration de la transparence sur le marché de la construction navale.

#### **E. 15**

Les Ministres se félicitent de la création du Forum sur les pratiques fiscales dommageables et des progrès réalisés dans la mise en œuvre du mandat du Forum et attendent pour leur prochaine réunion un rapport sur l'identification des paradis fiscaux.

#### **E. 16**

Les Ministres se félicitent aussi du dialogue engagé entre l'OCDE et le Groupe d'action financière en vue d'étudier comment les systèmes anti-blanchiment pourraient contribuer efficacement à la lutte contre les délits liés à la fiscalité, sans perdre de leur efficacité.

### **E. 17**

Le commerce électronique ouvre de vastes perspectives en matière de croissance et d'emploi au niveau mondial. Le Plan d'action de l'OCDE sur le commerce électronique approuvé à la Conférence ministérielle d'Ottawa d'octobre 1998 sert de base à l'élaboration de nouvelles discussions et analyses techniques concernant la défense des consommateurs, la protection de la vie privée et la sécurité, les infra-structures de communication, l'authentification et la fiscalité, tout en contribuant à une meilleure compréhension de l'impact économique et social du commerce électronique. Les Ministres soulignent l'importance de la concertation avec la société civile, notamment le secteur privé, et les autres organisations internationales et attendent avec intérêt la conférence de suivi qui se tiendra en octobre 1999 pour rendre compte des progrès et évaluer les priorités.

### **E. 18**

Les Ministres regrettent que les Participants à l'Arrangement relatif aux crédits à l'exportation n'aient pas pu encore mettre au point un accord régissant l'agriculture, conformément au mandat donné lors du cycle d'Uruguay. Ils invitent instamment, une fois de plus, les Participants à intensifier leurs efforts pour conclure cet accord sans retard, si possible d'ici à la Conférence de Seattle, et à leur faire rapport à la prochaine réunion du Conseil au niveau ministériel. Ils se félicitent des progrès vers l'adoption d'un Accord de l'OCDE sur l'échange d'informations environnementales pour les grands projets financés par des crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et demandent que les travaux soient poursuivis en vue d'harmoniser les approches et qu'un rapport sur les progrès accomplis soit présenté à la prochaine réunion du Conseil au niveau ministériel.

### **E. 19**

L'agriculture reste d'une importance centrale. La réforme des politiques agricoles a marqué des progrès, mais il faut faire plus: les niveaux globaux d'aide et de protection restent élevés, des tensions et différends commerciaux persistent et il s'agit d'un secteur d'un intérêt capital pour les pays en développement. Les Ministres conviennent de poursuivre leurs efforts pour mettre en œuvre le large ensemble d'objectifs communs et de principes d'action concernant la réforme des politiques agricoles et reconnaissent le caractère multifonctionnel de ce secteur, la nécessité de veiller à ce que les politiques agro-alimentaires soient ciblées, transparentes, efficaces et ne faussent pas la production et les échanges, ainsi que l'objectif à long terme de réductions progressives substantielles du soutien et de la protection qui aboutiraient à une réforme fondamentale, convenus par les Ministres de l'agriculture en mars 1998 et notés par le Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres en avril 1998.

8 Voir le rapport «Concurrence fiscale dommageable – un problème mondial».

1385

### **E. 20**

Une gestion efficace et durable des ressources des pêcheries et les interactions entre la gestion des ressources et les échanges appellent en temps voulu un accord et une action au niveau international. Les Ministres se félicitent du Plan d'action international de la FAO pour la gestion de la capacité de pêche et appuient les efforts menés actuellement par l'OCDE pour analyser l'impact des transferts financiers publics et d'autres facteurs pertinents sur la durabilité des ressources de pêche et notamment leur surexploitation.

### **E. 21**

La biotechnologie ouvre de vastes horizons, mais soulève aussi de sérieux problèmes et suscite un débat public sur ses implications. Les Ministres soulignent qu'il importe de préserver la santé publique et l'environnement tout en permettant à chacun de bénéficier des progrès de la biotechnologie. La recherche scientifique joue un rôle essentiel dans ce contexte. L'OCDE devrait continuer à examiner les diverses dimensions de cette question, notamment lors des discussions qui y seront consacrées à l'occasion de la prochaine réunion ministérielle du Comité de la politique scientifique et technologique et dans d'autres enceintes.

### **E. 22**

L'OCDE a été prompte à reconnaître les graves perturbations que le passage à l'an 2000 pourrait provoquer dans l'économie mondiale. Les Ministres se félicitent des efforts faits par l'Organisation pour sensibiliser à ce problème les gouvernements et le secteur privé, en particulier les PME. Ils invitent instamment tous les gouvernements, les organisations internationales et le secteur privé à continuer d'échanger des informations sur la préparation au passage à l'an 2000, à donner priorité aux activités de mise en conformité et à établir des plans d'urgence à tous les niveaux. Les besoins des pays en développement doivent faire l'objet d'une attention particulière. Gouvernance

### **E. 23**

Une bonne gestion des affaires publiques est indispensable pour renforcer la démocratie pluraliste et favoriser un développement durable. Les Ministres se félicitent des efforts faits par l'OCDE pour encourager des structures de gestion publique plus efficaces, plus efficaces et plus transparentes dans les pays Membres et non membres, grâce notamment à ses activités sur la gestion du secteur public, la lutte contre la corruption, la réforme de la réglementation, le gouvernement d'entreprise, l'éthique dans la vie publique et les administrations locales et régionales ainsi qu'à ses travaux en cours sur les indicateurs du progrès en matière de gouvernance et de gestion publique au niveau mondial. Les Ministres demandent à l'OCDE d'élaborer une proposition d'«initiative sur la bonne gouvernance» afin de mieux partager les résultats des activités actuelles de l'Organisation dans ce domaine avec les pays non membres intéressés, le cas échéant en coopération avec d'autres organisations internationales. Ils demandent aussi un rapport d'étape sur cette initiative pour leur prochaine réunion.

### **E. 24**

Les Ministres saluent et approuvent les Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE. Ces Principes sont une réalisation majeure de l'Organisation. Ils aideront les pays Membres dans les efforts qu'ils font pour évaluer et améliorer leurs propres cadres et orienteront l'action du secteur privé. Ils contribueront beaucoup au renforcement du système financier international. Les Ministres encouragent leur mise en œuvre et leur utilisation au sein des pays Membres ainsi que les échanges d'expérience entre eux. Ils demandent à l'OCDE, en coopération avec la Banque mondiale, le FMI et d'autres organisations internationales, de favoriser la mise en œuvre et l'utilisation des Principes dans les pays non membres. Ils conviennent que

1386 l'OCDE évaluera ces Principes le moment venu, éventuellement dans deux ans, eu égard aux expériences nationales et aux nouvelles évolutions dans ce domaine.

## **E. 25**

Les Ministres se félicitent de l'achèvement des examens par l'OCDE de la réforme de la réglementation aux Etats-Unis, au Japon, au Mexique et aux Pays-Bas. Des réformes équilibrées et globales de la réglementation peuvent largement contribuer à une croissance durable et à la prospérité future, tout en favorisant une protection satisfaisante et efficiente des consommateurs et des citoyens. Les Ministres considèrent que les résultats de ces examens fourniront des orientations pour la réalisation d'autres réformes, dans les pays Membres comme dans les pays non membres. Ils attendent avec intérêt l'achèvement, en 2000, de la deuxième série d'examens portant sur la Corée, le Danemark, l'Espagne et la Hongrie ainsi que l'élargissement de ce processus à d'autres pays Membres.

## **E. 26**

L'entrée en vigueur de la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers, le 15 février, marque une étape décisive dans la lutte internationale contre ces pratiques. Les Ministres veilleront activement, par l'intermédiaire de l'OCDE, à une mise en œuvre efficace de cette Convention. Ils demandent instamment à tous les gouvernements signataires qui ne l'ont pas encore fait de la ratifier et, dès que possible, de la mettre pleinement en œuvre ainsi que la Recommandation de l'OCDE sur la déductibilité fiscale des pots-de-vin. L'OCDE défendra les objectifs de la Convention partout dans le monde et continuera de collaborer avec les non membres, en coopération avec d'autres organisations internationales, dans la lutte contre la corruption. Les Ministres demandent à l'OCDE de poursuivre ses travaux visant le renforcement de la lutte contre la corruption, notamment l'examen des questions concernant les actes de corruption en liaison avec des partis politiques étrangers, les avantages promis ou accordés à une personne par anticipation de sa désignation comme agent public étranger, la corruption d'agents publics étrangers en tant qu'infraction principale pour la législation relative au blanchiment de capitaux et le rôle des filiales étrangères ainsi que des places offshore dans les mécanismes de corruption. Les Ministres reconnaissent la contribution des règles commerciales internationales à la lutte contre la corruption et encouragent la réalisation de travaux analytiques supplémentaires à cet égard. Relations avec les non membres

## **E. 27**

Les économies de l'OCDE et les économies non membres sont confrontées à des enjeux et opportunités dont l'interdépendance s'accroît du fait de la rapide intégration mondiale. Les Ministres soulignent la nécessité d'un renforcement du dialogue sur les politiques à suivre et encouragent les discussions en cours sur l'amélioration de la coopération entre l'OCDE et les non membres.

## **E. 28**

Les Ministres se félicitent de la participation d'un certain nombre de pays non membres à un Dialogue spécial ministériel, s'appuyant sur de nombreuses années de coopération mutuellement bénéfique avec un large éventail de pays non membres. Ce Dialogue spécial a favorisé une compréhension commune des grands défis mondiaux – promouvoir la croissance, le développement durable et la cohésion sociale et mettre à profit et partager pleinement les avantages de la libéralisation des échanges et de l'investissement.

## **E. 29**

L'OCDE reste ouverte à de nouveaux membres partageant les mêmes valeurs, tout en restant sélective et en maintenant de stricts critères d'adhésion. Les Ministres comptent sur la conclusion prochaine de la procédure d'adhésion de la République slovaque à l'Organisation.

1387 Europe du Sud-Est

### **E. 30**

Les Ministres ont examiné la situation préoccupante en Europe du Sud-Est, en s'attachant tout particulièrement à ses conséquences économiques pour les pays de la région. Une stratégie de développement efficace et cohérente à long terme exigera l'engagement de toutes les parties prenantes. Les Ministres se félicitent donc de l'initiative internationale visant à établir un Pacte de stabilité pour la région afin d'instaurer la démocratie, la paix et la prospérité économique en Europe du Sud-Est. A cet égard, ils prennent note du mécanisme de coordination opérationnelle établi par la Banque mondiale et la Commission européenne.

### **E. 31**

Les Ministres s'engagent à ce que l'OCDE participe activement à l'effort de la communauté internationale et soutienne ce processus, en tirant parti de son avantage comparatif et de sa grande expérience de l'aide aux économies en transition. L'Organisation peut apporter une contribution importante en fournissant aux pays touchés de la région des conseils sur l'élaboration des politiques macroéconomiques, structurelles et sociales, en aidant à mettre en place les cadres juridiques et institutionnels nécessaires et en favorisant l'intégration dans l'économie régionale et mondiale. Ses programmes de coopération existants avec les pays de la région devraient être renforcés et l'Organisation devrait lancer, lorsque les conditions s'y prêtent, des programmes avec les autres pays touchés. Développement

### **E. 32**

Les Ministres réaffirment l'importance de la stratégie de partenariat de l'OCDE pour le développement et reconnaissent la nécessité de mieux adapter leurs politiques de coopération pour le développement aux principes et pratiques de partenariat. Ils se félicitent du renforcement du dialogue avec les institutions multilatérales en vue d'améliorer la coordination de l'aide ainsi que des travaux menés conjointement avec l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale sur les objectifs de développement international. Une plus grande cohérence des politiques est indispensable pour réaliser ces objectifs. Les Ministres prennent note du rapport sur les échanges et l'investissement et le développement et conviennent de travailler ensemble à l'OCDE pour tenir davantage compte de l'incidence de leurs propres cadres d'action sur les pays en développement. L'OCDE entreprendra de nouveaux travaux analytiques dans ce domaine et présentera un rapport.

### **E. 33**

Face à la tendance à la baisse des niveaux de l'aide publique au développement ces dernières années, les Ministres soulignent qu'il importe de maintenir des niveaux substantiels d'aide, en particulier pour les pays les plus pauvres, et d'améliorer la qualité de cette aide. Ils regrettent que les conditions n'aient pas encore été remplies pour conclure un accord sur le déliement de l'aide en faveur des pays les moins avancés. Ils notent toutefois les progrès accomplis à l'OCDE depuis 1998 en ce qui concerne les principes et les modalités du déliement de l'aide et demandent une intensification des efforts en vue

d'arrêter une Recommandation, conformément au mandat donné.

#### **E. 34**

L'OCDE joue un rôle important dans la recherche d'une croissance et d'une prospérité partagées à l'échelle mondiale. Les Ministres reconnaissent les efforts de réforme accomplis par l'OCDE ces dernières années et attendent de l'Organisation qu'elle les consolide et les renforce. Après les importantes réductions budgétaires qui ont été réalisées, les Ministres souscrivent à l'objectif de stabilité financière pour les activités de l'OCDE dans les années à venir. Pour que cette stabilité puisse être

1388 assurée, ils conviennent qu'il est indispensable de trouver une solution globale au problème du financement des pensions.

#### **E. 35**

Les enjeux politiques, économiques et sociaux du siècle prochain exigent la participation active d'une opinion publique bien informée. Les Ministres reconnaissent la responsabilité de plus en plus grande qui leur incombe d'assurer transparence et clarté dans l'élaboration des politiques, et attendent de l'Organisation qu'elle aide les gouvernements à mener à bien la tâche importante que représente l'amélioration de la politique de communication et de consultation avec la société civile.

9.1.3 Communiqué de presse de la réunion ministérielle de l'AELE du 1er juin 1999 à Lillehammer

L'AELE a tenu sa réunion ministérielle de printemps à Lillehammer, Norvège, en date du 1er juin 1999, sous la présidence de M. Knut Vollebaek, Ministre des Affaires étrangères de Norvège. Les Ministres se sont félicités du progrès réalisé dans les négociations de libre-échange avec le Canada, et se sont engagés à parvenir à la conclusion de ces négociations à temps pour leur prochaine réunion ministérielle en Décembre 1999. Les Ministres ont observé que cette démarche vis-à-vis du Canada n'était que la première des initiatives de l'AELE à conduire sur le continent américain et ailleurs au-delà de la région Europe-Méditerranée. Les Ministres ont affirmé leur détermination d'apporter une contribution substantielle à la reconstruction des Balkans dès que le présent conflit aura été résolu. Les Ministres des pays AELE/EEE se sont félicités du bon fonctionnement de l'accord EEE, en observant qu'un nouveau cadre avait été accepté relatif à la contribution financière des pays AELE/EEE en vue de réduire les disparités sociales et économiques en Europe. Les Ministres ont convenu de mettre à jour la Convention AELE, en y incorporant les bénéfices résultant de la conclusion des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union Européenne. Les Ministres ont convenu que les pays de l'AELE poursuivraient leur étroite collaboration lors des futures négociations commerciales multilatérales. Les Ministres ont décidé que l'Ambassadeur William Rossier, de la Suisse, serait nommé en qualité de nouveau Secrétaire général de l'AELE.

Relations de l'AELE avec les Pays tiers

Les Ministres ont exprimé leur satisfaction en observant que depuis le début des négociations de libre-échange avec le Canada, il y a un an, des progrès significatifs avaient été réalisés dans le domaine clef de l'accès au marché. Une cinquième réunion de négociations a été programmée en Norvège pour le milieu du mois de juin. Les Ministres ont une nouvelle fois souligné la haute portée politique qu'ils attachent à l'établissement de la première zone de libre-échange à travers l'Atlantique jamais établie jusqu'ici. Ils ont exprimé leur engagement de conclure ces négociations à temps pour leur prochaine réunion ministérielle en décembre 1999. Les Ministres ont observé que cette démarche vis-à-vis du Canada ne constituait que la première des nombreuses initiatives projetées par l'AELE sur le continent américain et ailleurs, au-delà de la région

euro-méditerranéenne. Sur la base de leurs précédents contacts ministériels, ils avaient décidé de proposer au Mexique de commencer d'explorer les bases d'un accord. Suite à ces contacts, les Ministres devraient examiner un mandat pour ces négociations. Un processus semblable devrait être conduit en relation avec le Chili. De plus, dans les semaines à venir, les

1389 pays de l'AELE devraient transmettre aux autorités du Mercosur un projet de texte d'une Déclaration de Coopération. Les Ministres ont décidé que des contacts avec l'Afrique du Sud seraient repris dans le plus proche avenir en vue d'examiner les bases communes possibles pour la conclusion d'un accord de libre-échange entre l'AELE et l'Afrique du Sud. Ils ont également rappelé que les contacts conduits actuellement en vue de la possible signature de Déclarations de Coopération entre d'une part, les pays de l'AELE et le Conseil de Coopération des pays arabes du Golf (GCC), et d'autre part, entre les pays de l'AELE et la Syrie avaient enregistré des progrès significatifs. Les Ministres ont exprimé l'espoir qu'une solution serait très bientôt trouvée au conflit en Yougoslavie. A cet égard, ils ont affirmé leur détermination d'apporter une contribution substantielle à la reconstruction de cette région, prenant dûment en considération le processus de stabilisation et d'association de l'UE ainsi que le Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Ces objectifs sont, si les conditions le permettent, d'intégrer pleinement les pays du Sud-Est de l'Europe dans un ensemble de valeurs communes partagées, de paix et de prospérité. Les Ministres ont rappelé que les pays de l'AELE avaient déjà signé des déclarations de coopération avec la Macédoine et l'Albanie. Des négociations de libre-échange avec la Macédoine doivent débuter au cours de ce mois de juin et la réunion du Comité mixte avec l'Albanie est en préparation. Les Ministres ont exprimé leur satisfaction quant à la poursuite d'un développement soutenu du réseau d'accords entre les pays de l'AELE et les pays tiers. Ils ont rappelé que l'AELE avait jusqu'ici conclu quatorze accords de libre-échange avec des partenaires en Europe centrale et orientale et en Méditerranée, de même qu'elle avait signé des déclarations de coopération avec six autres pays. Une deuxième série de négociations de libre-échange avec la Jordanie a eu lieu au mois de mars et une troisième est prévue avant la pause d'été. Une deuxième réunion de négociations avec Chypre s'est tenue en mai. Les Ministres ont souligné que le réseau existant d'accords de libre-échange de l'AELE devait être régulièrement revu et mis à jour à la lumière des derniers développements en matière de politique commerciale internationale. Dans ce contexte, une réunion du Comité mixte s'est déroulée avec la Lituanie en février, une semblable réunion a eu lieu avec la Slovaquie en mai et une autre réunion avec Israël doit avoir lieu plus tard en juin.

**Coopération AELE-UE** Les Ministres des pays AELE/EEE se sont félicités de la poursuite du bon fonctionnement de l'Accord sur l'EEE. Ils ont observé qu'ils avaient été acceptés ou étaient sur le point de l'être des amendements à l'Accord dans d'importants domaines tels que le cinquième programme cadre sur la recherche et le développement, le programme Karolus, le programme Altener II, les programmes européens de service volontaire ainsi que la législation sur les produits médicinaux. Ils ont exprimé leur confiance que les discussions visant à finaliser le Protocole 3 sur les produits agricoles transformés pourraient conduire à des progrès substantiels avant la pause d'été. Les Ministres des pays AELE/EEE ont noté qu'un accord avait été obtenu sur les dispositions financières d'un nouvel arrangement relatif aux contributions des pays AELE/EEE en vue de réduire les disparités économiques et sociales en Europe.

1390 Les Ministres des pays AELE/EEE se sont félicités de la signature des accords de reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité (ARMs) entre d'une part, les pays de l'AELE/EEE et d'autre part, l'Australie et la Nouvelle-Zélande respectivement. A la lumière de la récente conclusion d'un ARM entre l'UE et la Suisse dans le contexte des négociations bilatérales, les Ministres des pays AELE/EEE ont instamment souhaité la conclusion d'un ARM correspondant entre les pays AELE/EEE et la Suisse. Activités de l'AELE Les Ministres se sont félicités de l'offre faite par la Suisse d'étendre à ses partenaires de l'AELE les bénéfices résultant de la récente conclusion des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union Européenne. Ils ont observé que cela nécessitait une mise à jour de la Convention AELE, et ils ont dès lors prié le Conseil de l'AELE de préparer une proposition d'action à cet égard. Nominations Les Ministres ont décidé que l'Ambassadeur William Rossier, de la Suisse, serait nommé en qualité de nouveau Secrétaire général de l'AELE. Organes consultatifs Les Ministres ont mis en lumière le rôle des organes consultatifs de l'AELE, soit le Comité des Parlementaires ainsi que le Comité Consultatif qui représente les partenaires sociaux de l'AELE, et se sont félicités de leur contribution croissante au travail de l'Association. En coopération avec leurs collègues du Parlement européen, les Parlementaires des pays de l'AELE ont adopté des résolutions sur d'importants sujets tels que l'homogénéité dans l'EEE et des aspects liés à la consommation. Les Ministres se sont félicités de l'initiative entreprise par le Comité consultatif d'organiser un séminaire avec les partenaires sociaux des pays candidats à l'UE, eu égard notamment à la perspective que ces candidats deviennent de futurs participants à l'EEE. OMC Les Ministres ont apporté leur soutien au lancement, lors de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC à Seattle en décembre 1999, d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales globales, incluant des négociations sur l'accès au marché pour les biens et pour les services, et adaptant le cadre de l'OMC au nouvel environnement économique global et à l'interdépendance des politiques. Ils ont aussi exprimé le vœu que des résultats concrets puissent être obtenus à la Conférence, notamment dans des domaines tels que le renforcement du système de règlement des différends, la mise en oeuvre des engagements vis-à-vis des pays en développement, un accord sur une transparence accrue des marchés publics ainsi que la conclusion d'un nouvel accord sur le commerce des produits des technologies de l'information (ATI-2). En outre, les Ministres ont souligné la complémentarité du système multilatéral et des arrangements préférentiels régionaux et ont réaffirmé leur engagement de renforcer et de développer les règles de base du système commercial multilatéral. Les Ministres ont décidé que les pays de l'AELE poursuivraient leur étroite collaboration lors de la préparation de la Conférence Ministérielle de Seattle et des négociations multilatérales subséquentes.

1391 Prochaine réunion La prochaine réunion du Conseil au niveau ministérielle se tiendra à Genève les 13 et 14 décembre 1999. 9.1.4 Communiqué de presse de la réunion ministérielle de l'AELE des 13 et 14 décembre 1999 à Genève<sup>9</sup> L'AELE a tenu sa réunion ministérielle d'automne à Genève, en Suisse, les 13 et 14 décembre 1999 sous la présidence du Ministre des affaires étrangères du Liechtenstein, Mme Andrea Willi. Afin de marquer le quarantième anniversaire de l'AELE, les Ministres ont adopté une déclaration commune. Les Ministres ont noté avec satisfaction que les négociations visant à établir un accord de libre échange avec le Canada progressaient rapidement et étaient en passe d'aboutir. Les Ministres ont placé les négociations d'un accord de libre-échange avec la Macédoine dans le cadre de l'ensemble des efforts européens visant à apporter la paix et la stabilité dans la région des Balkans, et ont réaffirmé leur volonté de contribuer de manière substantielle à la

reconstruction de la région. Ils ont accueilli favorablement la volonté du Conseil de Coopération du Golfe de signer une Déclaration de Coopération avec les Etats de l'AELE. Ils se sont montrés satisfaits du travail exploratoire effectué avec le Chili et ont convenu d'ouvrir des pourparlers aussitôt que possible avec le Mexique, afin d'explorer les bases d'un éventuel accord de libre échange. Les Ministres ont favorablement accueilli les perspectives d'élargissement de l'UE qui devraient renforcer la stabilité politique, économique et sociale en Europe. Les Ministres des pays AELE/EEE se sont montrés satisfaits de la nette accélération du processus de décision au sein de l'EEE. Les Ministres ont rappelé les dispositions de l'Accord EEE stipulant que lorsqu'un Etat devenait membre de l'UE, il avait l'obligation de devenir également partie à l'Accord. Les Ministres ont constaté le renforcement du rôle du Parlement européen dans le processus législatif communautaire et ont souligné l'importance des contacts avec le Parlement dans l'établissement de règles adéquates pour l'EEE. Les Ministres ont accueilli favorablement les travaux en cours concernant la mise à jour de la Convention de l'AELE qui reflète l'approfondissement de la coopération interne à l'AELE. Déclaration A l'aube du quarantième anniversaire de l'AELE, les Ministres ont adopté une déclaration confirmant leur engagement à l'égard du libre échange, ainsi que leur volonté de contribuer de manière dynamique à l'amélioration des conditions économiques à travers l'Europe et au-delà. Ils ont affirmé que les Etats membres de l'AELE continueraient à développer leur réseau d'accords de libre-échange conformément à leurs intérêts. Relations de l'AELE avec les pays tiers Les Ministres ont noté avec satisfaction que les négociations visant à établir un accord de libre échange avec le Canada avaient bien progressé et étaient en passe d'aboutir. Ils ont également pris note que le deuxième cycle de négociation avec la

9 Traduction officieuse assurée par le Secrétariat. Seule la version anglaise est officielle.

1392 Macédoine avait eu lieu à Skopje et se sont montrés confiants qu'il devrait être possible de finaliser un accord de libre-échange avec la Macédoine avant la prochaine réunion ministérielle. Les Ministres ont placé les négociations avec la Macédoine dans le cadre de l'ensemble des efforts européens visant à apporter la paix et la stabilité dans la région des Balkans, et ont réaffirmé leur volonté de contribuer de manière substantielle à la reconstruction de la région. Ils se sont également montrés satisfaits de la tenue, la semaine dernière, d'une réunion du Comité mixte AELE-Albanie dans le cadre de leur Déclaration de Coopération afin de débattre des possibilités d'assistance envers ce pays. Les Ministres ont évoqué les négociations en cours avec la Jordanie, l'Egypte, Chypre et la Tunisie visant à conclure des accords de libre échange et ont exprimé leur souhait de voir ces efforts aboutir dès que possible. Afin de maximiser les gains du libre échange pour tous les pays partenaires de la Méditerranée, il serait souhaitable que l'Union Européenne et l'AELE trouvent un moyen d'associer ces partenaires au système de cumul pan-européen. Les Ministres ont accueilli favorablement la volonté du Conseil de Coopération du Golfe de signer une Déclaration de Coopération avec les Etats de l'AELE. Ils ont également pris note de l'intérêt manifesté par l'Ukraine de conclure une Déclaration de Coopération avec les Etats de l'AELE. Les Ministres ont passé en revue l'état des lieux des relations des pays membres de l'AELE avec le Mexique et le Chili. Ils se sont montrés satisfaits du travail exploratoire effectué avec le Chili et ont convenu que les résultats de ces travaux devaient maintenant être analysés. Les Etats membres décideront en temps voulu l'ouverture de négociations en vue d'un accord de libre-échange avec ce pays. En ce qui concerne le Mexique, les Ministres ont convenu d'ouvrir des pourparlers aussitôt que possible, afin

d'explorer les bases d'un éventuel accord de libre échange avec ce pays. Les Ministres ont également convenu, sur la base de contacts renouvelés, d'engager des discussions techniques avec l'Afrique du Sud afin de préparer les négociations d'un accord de libre-échange. Les Ministres ont noté que depuis la dernière réunion ministérielle des réunions des Comités mixtes avec Israël, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie et la Pologne avaient eu lieu, et se sont montrés satisfaits de la mise en œuvre des accords de libre-échange existants avec ces pays. Coopération entre l'AELE et l'Union Européenne Les Ministres des pays AELE/EEE ont noté le bon fonctionnement de l'Accord instituant l'EEE, et se sont montrés satisfaits de la nette accélération du processus de décision au cours de ses derniers mois. Il était en effet vital d'améliorer ce processus de décision afin de pouvoir mettre en œuvre les différentes législations sur l'ensemble de la zone EEE de manière simultanée. Les Ministres ont noté le renforcement du rôle du Parlement européen dans le processus législatif communautaire et ont souligné l'importance des contacts avec le Parlement dans l'établissement de règles adéquates pour l'EEE. Les Ministres des pays AELE/EEE ont noté que des amendements à l'Accord EEE avaient été effectués dans des domaines importants. La finalisation du Protocole 3 sur les produits agricoles transformés était imminente et l'entrée en vigueur de la version révisée de l'Annexe 1 sur les affaires vétérinaires avait considérablement

1393 étendu l'Accord. De plus, les Ministres ont noté avec satisfaction qu'une décision concernant les mesures de transition pour le Lichtenstein dans le domaine de la libre circulation des personnes était désormais imminente. Les Ministres ont rappelé que les pays AELE/EEE avaient activement participé aux préparatifs de nouveaux programmes couronnés de succès, tels que SOCRATES II et LEONARDO DA VINCI II. Ils ont favorablement accueilli l'initiative d'établir un Espace Aérien Européen Commun en vue d'étendre le marché interne du transport aérien à 27 pays européens, y compris la Suisse. Les Ministres ont favorablement accueilli les perspectives d'élargissement de l'UE qui devraient renforcer la stabilité politique, économique et sociale en Europe. Les Ministres ont rappelé les dispositions de l'Accord de l'EEE stipulant que lorsqu'un Etat devenait membre de l'UE, il avait l'obligation de devenir également partie à l'Accord. Ils ont souligné que les négociations d'adhésion à l'UE et un accord sur les termes de participation à l'EEE devraient être conclus simultanément afin d'éviter tous problèmes juridiques. Activités de l'AELE Les Ministres ont pris bonne note des travaux en cours concernant la mise à jour de la Convention de l'AELE. Cet effort, qui reflète l'approfondissement de la coopération interne à l'AELE, a été initié par l'offre de la Suisse d'étendre les bénéfices des accords bilatéraux conclus avec l'UE aux partenaires de l'AELE. Les Ministres ont décidé que ces travaux devraient continuer de manière à ce que ces amendements entrent en vigueur en même temps que les accords bilatéraux Suisse-UE, probablement le 1er janvier 2001. Organes consultatifs Les Ministres ont relevé le rôle des organes consultatifs de l'AELE, le Comité parlementaire et le Comité consultatif, représentant les partenaires sociaux de l'AELE, et ont accueilli favorablement leurs contributions de plus en plus utiles pour le travail de l'Association. Les parlementaires de l'AELE, en coopération avec leurs collègues du Parlement européen, ont souligné l'importance d'examiner de près la manière dont les travaux parlementaires – au niveau national et européen – influencent la législation communautaire. Les Ministres ont vivement apprécié l'initiative du Comité consultatif, qui a réuni avec succès les partenaires sociaux des pays candidats à l'adhésion à l'UE et des pays membres de l'UE et de l'AELE, afin de discuter des conséquences de l'élargissement. Les Ministres ont pris acte de la dernière session de la Conférence

Ministérielle de l'OMC, qui a eu lieu au début du mois à Seattle, et ont regretté qu'il n'ait pas été possible de lancer un nouveau cycle de négociations. Ils ont réaffirmé leur engagement envers un système commercial multilatéral basé sur des règles, ainsi que leur détermination à jouer un rôle constructif dans les efforts supplémentaires de libéralisation commerciale. Les Ministres restent donc convaincus que le meilleur moyen d'atteindre ces objectifs serait de lancer un nouveau cycle élargi de négociations. Prochaine réunion La prochaine réunion du Conseil au niveau ministériel aura lieu en Suisse, à Zurich, les 19 et 20 juin de l'an 2000.

1394 Déclaration A la veille du 40e anniversaire de l'AELE, les Ministres réaffirment leur engagement en faveur du libre-échange et de l'intensification de l'intégration européenne. Ils soulignent le rôle de l'AELE dans la poursuite de ces objectifs dans l'intérêt des Etats membres à travers l'approfondissement de leur coopération interne par le biais de la mise à jour de la Convention de l'AELE, et le développement du réseau d'accords de libre-échange. Le monde a changé radicalement depuis la création de l'AELE en 1960. La faculté d'adaptation et le pragmatisme ont été les points forts de l'Association. Le succès de l'AELE au service des objectifs politiques et économiques des Etats membres en constitue la preuve. Les relations étroites entre les Etats de l'AELE et l'UE sont régies par l'Accord EEE tout comme par d'autres instruments. Les Ministres réaffirment leur engagement d'intensifier et d'approfondir la coopération de leurs pays avec l'UE sur la base de ces accords, afin de poursuivre sur le chemin de l'intégration européenne et assurer les intérêts et l'influence des pays de l'AELE. Les Etats de l'AELE appuient activement l'élargissement de l'UE et par conséquent l'expansion de l'EEE. Au tournant du millénaire, la coopération et l'intégration européennes constituent des instruments importants afin de garantir la paix, la démocratie et la prospérité sur notre continent. Les Etats de l'AELE vont continuer à renforcer leurs relations avec les pays de la Méditerranée et des régions limitrophes. Les accords de libre-échange, qui tiennent compte aussi bien des réalités économiques que des besoins des pays partenaires, contribuent, de l'avis des Etats de l'AELE, à la croissance économique et à la stabilité de ces régions. Face à une économie mondiale toujours plus interdépendante, des opportunités vont surgir pour élargir la portée des accords de libre-échange dans le but d'inclure des sujets d'importance grandissante. Les Etats de l'AELE étudieront la possibilité de nouer des relations de libre-échange avec d'autres pays en fonction des circonstances. Les Etats de l'AELE croient dans le caractère complémentaire des accords de libre-échange par rapport au système commercial multilatéral. A ce propos, ils réaffirment leur conviction que le renforcement des règles qui régissent le système commercial multilatéral est dans l'intérêt de tous les pays. Les Etats de l'AELE sont déterminés à jouer un rôle constructif au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce dans les efforts supplémentaires de libéralisation commerciale et dans le but de rendre l'organisation plus efficace.

9.1.5 Inspections avant expédition effectuées en Suisse pour le compte d'Etats étrangers et soumises à autorisation L'ordonnance du 17 mai 1995 concernant l'exécution d'inspections avant expédition (RS 946.202.8), édictée en relation avec l'Accord de l'OMC sur l'inspection avant expédition (RS 0.632.20, Appendice 1A.10), règle l'autorisation, l'exécution et la surveillance de telles inspections (qui portent essentiellement sur la qualité, la quantité et le prix) effectuées en Suisse pour le compte d'Etats étrangers par des sociétés spécialisées. Ces inspections nécessitent une autorisation du DFE.

1395 Selon l'art. 15 de l'ordonnance, une liste mentionnant les entités d'inspection au bénéfice d'une autorisation de procéder en Suisse à des inspections avant expédition et les pays auxquels se réfèrent les autorisations est publiée chaque année. Actuellement, quatre sociétés d'inspection bénéficient de telles autorisations, à savoir la Société Générale de Surveillance SA (SGS), à Genève, la Cotecna Inspection SA (Cotecna), à Genève, le Bureau Véritas/BIVAC (Switzerland) AG (Véritas), à Weiningen, et Inspectorate (Suisse) SA (Inspectorate), à Prilly. Les autorisations se réfèrent à 40 pays, dont quatre ne sont pas membres de l'OMC. Les pays et les entités d'inspection concernés sont énumérés ci-après par ordre alphabétique (état au 30 novembre 1999)<sup>10</sup>.

Pays	Entité d'inspection	Date d'autorisation (*)
Angola	SGS	01.09.96
Argentine	SGS	Véritas
Bangladesh	Inspectorate	18.11.97
Bélarus (*)	Véritas	06.05.98
Bénin	Véritas	01.09.96
Bolivie	SGS	01.09.96
Burkina Faso	SGS	01.09.96
Burundi	SGS	01.09.96
Cambodge (*)	SGS	15.08.96
Cameroun	SGS	01.09.96
Colombie	Véritas	15.08.96
Comores (*)	Cotecna	15.08.96
Congo	SGS	08.12.97
Côte d'Ivoire	SGS	01.09.96
Djibouti	Cotecna	15.08.96
Equateur	SGS	01.09.96
Ghana	Cotecna	01.09.96
Ethiopie (*)	SGS	01.10.99

<sup>10</sup> Cette liste se trouve également sur l'Internet:  
<http://www.seco.admin.ch/export/f/vorversand.htm>

Pays	Entité d'inspection	Date d'autorisation (*)
Guinée	SGS	01.09.96
Kenya	Véritas	01.09.96
Libéria	Véritas	08.12.97
Madagascar	Véritas	01.09.96
Malawi	SGS	01.09.96
Mali	SGS	01.09.96
Mauritanie	SGS	01.09.96
Mozambique	Inspectorate	15.08.96
Niger	Cotecna	08.12.97
Nigéria	SGS	01.09.99
Ouganda	Inspectorate	28.05.98
Paraguay	Véritas	18.10.96
Pérou	SGS	01.09.96
Philippines	SGS	01.09.96
République Centrafricaine	SGS	01.09.96
République démocratique du Congo <sup>11</sup>	SGS	08.12.97
Rwanda	SGS	01.09.96
Sénégal	SGS	01.09.96
Sierra Leone	Véritas	01.09.96
Tanzanie (sans Zanzibar)	Cotecna	18.02.99
Tanzanie (seulement Zanzibar)	SGS	01.04.99
Togo	Cotecna	01.09.96
Zambie	SGS	01.09.96

<sup>11</sup> Depuis le 17 mai 1997 (auparavant : Zaïre).

1397 9.2 Annexes 9.2.1 à 9.2.3 Partie II: Annexes selon l'art. 10, al. 2 et 3, de la loi sur les mesures économiques extérieures (pour approbation)

1398 Liste des abréviations ACICI Agence de Coopération et d'Information pour le Commerce International AELE Association européenne de libre-échange ALE Accord de libre-échange Suisse-CEE AFTA Asian Free Trade Association Zone de libre-échange de l'association des pays du Sud-Est asiatique AFIC Asian Finance and Investment Corporation Société asiatique de finance et d'investissement AGE, NAE Accords généraux d'emprunt, Nouveaux Accords d'emprunt du FMI AID Agence internationale pour le développement AIE Agence internationale de l'énergie AIJ Activities Implemented Jointly Application conjointe de projets à l'étranger en matière de protection du climat ALENA Accord de libre-échange nord-américain AMGI Agence multilatérale de garantie des investissements APEC Asian Pacific Economic Conference Conférence économique des pays du bassin du Pacifique Armes ABC Armes nucléaires, biologiques, bactériologiques et chimiques ASEAN Association of Southeast Asian Nations Association des pays du Sud-Est asiatique BAfD Banque africaine de développement BAsD Banque asiatique de développement BERD Banque européenne de reconstruction et de développement BIAC

Business and Industry Advisory Committee Comité consultatif économique et industriel de l'OCDE  
 BID Banque interaméricaine de développement  
 BIRD Banque internationale pour la reconstruction et le développement  
 BIS Bank for International Settlements Banque des Règlements Internationaux (BRI)  
 CAC Convention sur les armes chimiques  
 CAD Comité d'aide au développement (de l'OCDE)  
 CCI Centre du commerce international  
 CCET Centre for Co-operation with the Economies in Transition Centre de coopération avec les économies en transition (de l'OCDE)  
 CDD Commission du développement durable

1399 CE/CEE/UE Communauté européenne/Communauté économique européenne/ Union européenne  
 CECA Communauté européenne du charbon et de l'acier  
 CEE/ONU Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies  
 CEFTA Central European Free Trade Association Association de libre-échange d'Europe centrale  
 CEI Communauté des Etats indépendants  
 CEN Comité européen de normalisation  
 CIME Comité de l'investissement international et des entreprises multi-nationales  
 CITES Convention on International Trade in Endangered Species Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction  
 CMIT Committee on Capital Movements and Invisible Transactions Comité des mouvements de capitaux et des transactions invisibles  
 Club de Paris Réunion des Etats créanciers les plus importants  
 CNUCED Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement  
 CNUED Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement  
 COST Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique  
 CSTP Committee for Scientific and Technological Policy Comité de la politique scientifique et technologique de l'OCDE  
 Cumul paneuropéen Homogénéisation des règles d'origine dans le système européen de libre-échange  
 DTS Droits de tirages spéciaux  
 ECOFIN Conseil des ministres de l'économie et des finances de l'UE  
 ECOSOC Conseil économique et social de l'ONU  
 EEE Espace économique européen  
 Etats Visegraad Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie  
 EUREKA European Research Coordination Agency Coopération européenne de recherche dans le domaine de la haute technologie visant l'augmentation de la productivité et de la compétitivité des industries et économies européennes sur le marché mondial  
 FAfD Fonds Africain de Développement  
 FAsD Asian Development Fund Fonds asiatique de développement  
 FASR Facilité d'ajustement structurel renforcée

1400 FMI Fonds monétaire international  
 FSAP Financial Sector Assessment Programs Programme commun du FMI et de la Baes systèmes financiers dans les pays membres importants du nque mondiale pour la reconnaissance d'une possible fragilité dpoint de vue systémique  
 G-7 Etats-Unis, Japon, Allemagne, France, Italie, Grande-Bretagne, Canada  
 G-10 Groupe des 10 (comité informel réunissant les 11 Etats donateurs les plus importants)  
 G-20 Comité informel du G-7 dans lequel la Suisse et d'autres Etats industriels de même importance ne sont pas représentés  
 G-24 Groupe de coordination des 24 pays occidentaux membres de l'OCDE qui s'occupe de l'évaluation des mesures de soutien en faveur des pays de l'Europe centrale et orientale  
 GATS General Agreement on Trade in Services Accord général sur le commerce des services (AGCS)  
 GATT General Agreement on Tariffs and Trade Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce  
 GCC Gulf Cooperation Council Conseil de Coopération des pays arabes du Golf  
 GEF Global Environment Facility Facilité pour la protection de l'environnement global  
 GRE Garantie contre les risques à l'exportation  
 GRI Garantie contre les risques de l'investissement  
 IAIS International Association of Insurance Supervisors Association internationale des autorités de surveillance en matière d'assurance  
 IFF Intergovernmental Forum on Forests Forum

intergouvernemental des forêts (ONU, Sommet de Rio) IIC Interamerican Investment Corporation IMFC International Monetary and Financial Committee Comité international monétaire et financier du FMI IPS Investment Promotion Service Service de promotion des investissements de l'ONUDI ISO International Standard Organisation Organisation internationale des normes ITC International Trade Centre Centre international du commerce Joint Implementation Mise en œuvre commune par les pays en développement et les pays industrialisés de mesures de protection du climat MERCOSUR Mercado Común del Sur Marché commun de l'Amérique du Sud

1401 MIF Multilateral Investment Fund Fonds multilatéral d'investissements MTCR Missile Technology Control Regime Régime de contrôle de la technologie des missiles NSDD Norme spéciale de diffusion des données NSG Nuclear Suppliers Group Groupe des pays fournisseurs nucléaires OCDE Organisation de coopération et de développement économiques OICV Organisation internationale des commissions de valeurs OIT Organisation internationale du travail OLADE Organizacion Latinoamericana de Energia Organisation latino-américaine de l'énergie OMC Organisation mondiale du commerce ONG Organisations non gouvernementales ONU Organisation des Nations Unies ONUDI Organisation des Nations Unies pour le développement industriel OPCW Organization for the Prohibition of Chemical Weapons Organisation pour l'interdiction des armes chimiques OPEP Organisation des pays exportateurs de pétrole OSEC Office suisse d'expansion commerciale PECO Pays de l'Europe centrale et orientale<sup>12</sup> PME Petites et moyennes entreprises PNUD Programme des Nations Unies pour le développement PPTE Pays pauvres très endettés Initiative du FMI et de la Banque mondiale en vue d'alléger la charge du service de la dette de ces pays PRGF Poverty Reduction and Growth Facility Facilités pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FMI) SDFC Swiss Development Finance Corporation Société suisse pour le financement du développement SECI South-East European Cooperation Initiative Initiative de l'ONU pour une coopération dans le sud de l'Europe SFI Société financière internationale SH Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises SII Société interaméricaine d'investissements

12 Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie; Bulgarie, Roumanie; Estonie, Lettonie, Lituanie.

1402 SIPPO Swiss Import Promotion Programm Programme suisse pour la promotion des importations SOFI Swiss Organisation for Facilitating Investments TRIPS Trade-Related Aspects of Intellectual Property Rights Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) TUAC Trade Union Advisory Committee Commission syndicale consultative de l'OCDE WA Wassenaar Arrangement ZLEA Zone de libre-échange des Amériques

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Rapport sur la politique économique extérieure 99/1+2 In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2000 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 11 Cahier Numero Geschäftsnummer 00.007 Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 21.03.2000 Date Data Seite 1291-1402 Page Pagina Ref. No 10 124 342 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono

stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.